

# Maître Marcel BENHAMOU & Maître Gaëlle HARRAR

Avocats associés au barreau de NICE

48, Rue Gioffredo 06000 NICE - Tel 04.92.47.73.17 - <https://benhamou-harrar.fr>

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Les biens et droits immobiliers sis à NICE 06000,  
dans un ensemble immobilier en copropriété sis 6 rue du Pont Vieux  
figurant au cadastre section KR n°24 lieudit 7 rue Masconat pour 91ca  
à savoir : Le lot n°7 au 3<sup>e</sup> étage à gauche en montant l'escalier

**UN STUDIO** de 23,01 m<sup>2</sup>

composé d'une pièce avec kitchenette et salle de bains et les 81/1000<sup>e</sup> des PCG

## **ADJUDICATION JEUDI 27 FEVRIER 2025 à 9h**

Au TRIBUNAL JUDICIAIRE de NICE, Palais de justice - Palais Rusca - Place du Palais à NICE

**A la requête de :** Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES dénommé 6 PONT VIEUX, sis 6 rue du Pont Vieux - 06300 NICE représenté par son syndic en exercice, la SARL CABINET SALMON, dont le siège social est sis 7 bd du Parc Impérial - 06000 NICE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat **Maîtres Marcel BENHAMOU & Gaëlle HARRAR**, avocats associés au barreau de NICE, représenté par **Maître Gaëlle HARRAR**, demeurant et domicilié 48, rue Gioffredo à 06000 NICE.

**Désignation :** Les biens et droits immobiliers sis à NICE 06000 dans un ensemble immobilier en copropriété sis 6 rue du Pont Vieux figurant au cadastre section KR n°24 lieudit 7 rue Masconat pour 91 ca à savoir : **Le lot numéro sept (7)** au troisième étage à gauche en montant l'escalier **UN STUDIO** composé d'une pièce avec kitchenette et salle de bains, Et les 81/1000<sup>e</sup> des PCG Actuellement séjour avec coin cuisine, chambre, salle de douche avec wc.

L'ensemble immobilier a fait l'objet des publications suivantes auprès du premier bureau du service de publicité foncière de NICE à savoir :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte du 20/07/1984 publié le 05/11/1984 volume 7374 n°15.

- Modifié suivant acte du 26/07/1990 publié le 14/08/1990 volume 1990 P n°8000.

**Superficie :** L'appartement a une superficie de **23,01 m<sup>2</sup>** Il est meublé mais non occupé à titre permanent.

**Mise à prix :**

**20.000 €**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté chez l'avocat poursuivant ou auprès du Greffe du Jex immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE où il a été déposé le **21/03/2024 sous le numéro RG 24/00040.**

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NICE

**Consignation pour enchérir :** Les éventuels adjudicataires devront préalablement consigner par chèque bancaire certifié à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre entre les mains de l'avocat chargé par eux d'enchérir une somme équivalente à 10% de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000€.

**Visites assurées par le Commissaire de justice sur place sans rendez-vous préalable :**  
- Le vendredi 14 février 2025 de 14h à 15h - Le lundi 17 février 2025 de 14h à 15h